

# **Dossier spécial**

## **Finir avec l'impunité des sociétés transnationales**

Droits Humains

# Finir avec l'impunité des sociétés transnationales

Du 6 au 10 juillet 2015 a eu lieu la première session du Groupe de travail intergouvernemental sur les entreprises multinationales et les droits humains au siège des Nations Unies à Genève. Cette réunion a été le résultat de plus d'une décennie d'années de pression et de mobilisation de la société civile regroupée dans l'Alliance pour un Traité et la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des sociétés transnationales.

**Gabriela Cáceres**

Leur revendication principale est la mise en place d'un « instrument international juridiquement contraignant pour régler, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises » Un tel instrument pourrait améliorer la protection des droits humains et mettre fin à l'impunité, dont bénéficient trop souvent les entreprises. Il pourrait également constituer un instrument important pour garantir l'accès à la justice pour les victimes de leurs activités. Après la signature de maintes codes de conduite et des accords volontaires, le constat est évident : des politiques de responsabilité

sociale volontaires ne suffisent pas pour garantir le respect des droits humains. Sur toute la planète les multinationales avancent dans l'accaparement global des biens communs, des territoires et des ressources, en négligeant les Droits humains et environnementaux. Les activités sont couvertes par l'impunité résultante d'un ensemble de règles volontaires comme Lex Mercatoria. Dans ce régime juridique asymétrique, les pratiques du lobbying et de la « diplomatie patronale » sont monnaie courante.

En outre, les entreprises transnationales sont protégées par les accords de libre échange et une série de mécanismes de « protection des investissements », qui de plus en plus se substituent à la justice. Dans le cadre de cette campagne, nous publions en annexe le témoignage de l'Union d'Affecté(e)s pour les opéra-

tions de Texaco-Chevron en Equateur (une problématique étroitement liée à notre partenaire Frente de Defensa de la Amazonia), l'avis du Centro de Investigacion Bolivia (CEDIB, partenaire de l'ASTM en Bolivie) et un entretien d'un membre du Transnational Institute -TNI, une des principales organisations de la Campagne mondiale.

Leurs voix illustrent bien que malgré l'accord sur la nécessité de mettre un frein à l'action des multinationales, les opinions quant à la réussite de ce traité divergent et qu'il reste encore un long chemin à faire. ■

*Dossier préparé par Gabriela Cáceres, Rocío Meza et Thérèse Gorza, qui sont toutes membres de l'ASTM*



Photo: Victor Barro

► Manifestation à Genève

## Témoignage sur les violations des droits humains

### Le cas Texaco-Chevron en Équateur

**Déclaration de l'Union d'Affecté(e)s par les opérations de TEXACO-CHEVRON en Équateur (UDAPT) présentée en juillet 2015 aux Nations Unies lors de la session du Groupe de travail intergouvernemental sur les entreprises multinationales et les droits humains.**

#### UDAPT

« Je viens vers vous au nom des communautés paysannes et indigènes qui font partie de l'UDAPT, organisation active dans la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des sociétés transnationales. Le cas CHEVRON en Équateur démontre à quel point les multinationales violent les droits humains. Le procès emblématique que nous menons depuis déjà 22 ans est une preuve irréfutable, évidente et démontrable de la cruauté de ces réalités quotidiennes, mais très peu dénoncées au niveau international.

TEXACO (à présent CHEVRON) a opéré en Équateur entre 1964 et 1990, sur 480.000 hectares de forêt amazonienne, une des régions avec la plus grande diversité de la planète. Pour augmenter ses bénéfices, elle utilisa de manière systématique et préméditée, une technologie obsolète, provoquant une des pires pollutions dont nous avons registre. Les pratiques et les attitudes discriminatoires de l'entreprise pétrolière ont violé les droits humains de plus de 30 mil personnes affectées qui a présent font partie du procès judiciaire. Grâce à ce procès, CHEVRON a été condamné à payer plus de 9,5 milliards de dollars pour la réparation des zones affectées.

Les preuves cumulées démontrent l'existence des dommages permanents. Cette pollution porte atteinte contre les droits à la vie, à la santé, à vivre dans un environnement sain, à une vie digne, au développement humain, à l'autodétermination, à l'accès à l'eau propre, à la sécurité alimentaire, à la liberté d'expression et opinion, ainsi qu'aux droits de la nature, entre autres.

Les maladies mortelles ont augmenté. Le cancer présente un taux 3 fois supérieur qu'ailleurs en Équateur ; de même que les fausses couches, les maladies cutanées, les digestives et les respiratoires. Les impacts sur la santé continuent à présent car les substances toxiques continuent à se reprendre sur terre et dans l'eau. La pollution a

#### Zoom

### La Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des sociétés transnationales

La Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des sociétés transnationales et mettre fin à l'impunité a été lancée officiellement à Rio de Janeiro en 2012. Elle constitue un réseau international qui regroupe plus de 200 mouvements sociaux, réseaux, organisations et représentants de victimes et des communautés affectées du monde entier.

La Campagne mondiale a été fortement impliquée dans la collecte d'information sur les violations des droits commises par les entreprises ainsi que dans la préparation du projet d'un Traité international des peuples pour le contrôle des sociétés transnationales. La demande d'un instrument juridiquement contraignant sur les multinationales et les droits humains est la suite logique d'un travail de longues années. Le Traité international des peuples devrait combler la lacune existante en matière des droits humains dans le droit international pour mettre fin à l'impunité dont les ETN jouissent actuellement.

Le Traité étale ses propositions sur quatre axes. Premièrement, une série de normes pour les pays où les ETN siègent, cherchant à réduire le pouvoir que les Etats leur concèdent. Deuxièmement, un règlement sur les investissements étrangers, qui sont parfois complices –active ou passivement- des violations commises. Troisièmement, un volet sur les institutions financières internationales, à cause de leur implication dans la formulation des politiques globales. Et quatrièmement, une série de mesures touchant les ETN qui en tant que personnes juridiques ont l'obligation de respecter les Droits humains, y compris les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Pour assurer le fonctionnement de cet instrument, il faudra créer des mécanismes internationaux de contrôle et de surveillance pour garantir en premier lieu que les victimes de violations des droits humains puissent avoir accès à la justice. Outre la dénonciation, le Traité propose la création d'une instance internationale pour juger les violations commises.

Plus de détails sur : <http://www.stopcorporateimpunity.org> et sur <http://www.treatymovement.com>

aussi provoqué la mort et disparition d'espèces végétales et animales, ainsi que l'infertilité des sols. Ces dommages mettent gravement en risque les possibilités de subsistance des populations ainsi que les droits de la nature.

Les peuples indigènes ont subi une violation systématique de leurs droits. Deux d'entre eux –les Tetete et les Sansahuari ont disparu durant les premières années d'activités de TEXACO. Les communautés autochtones se sont vu empêchées de vivre dans un environnement sain, en paix et avec dignité, selon leurs cultures, sur leurs territoires ancestraux. Ils furent déplacés et ont subi des traitements cruels et dégradants, dont des violations et des abus sexuels, ainsi qu'une maltraitance physique et psychologique permanente.

CHEVRON a refusé l'accès des victimes à la justice, en entamant des actions judiciaires basées sur des pratiques illégales à l'encontre des avocats, des activistes, des journalistes et même des stagiaires qui ont été poursuivis en justice aux États-Unis. CHEVRON a essayé de faire en sorte que les plus grands opérateurs de courriels identifient l'information des utilisateurs de messageries électroniques, ce qui constitue une violation flagrante du droit à l'intimité. Plusieurs documentalistes ont vu bafoué leurs droits à la liberté de presse. C'est notamment le cas de Joe Berlinger, auteur d'un documentaire sur le cas, qui a été obligé de rendre 500 heures de film moyennant une ordre judiciaire sans précédent.

Cette entreprise pétrolière a déployé tout son pouvoir économique pour

transformer les victimes en des criminels, en accusant la partie requérante d'extorsion. CHEVRON compte plus de 2.000 avocats ainsi que des ressources énormes pour s'acheter l'impunité, en niant par ce biais l'accès des peuples à la justice. Face à plus de 50 ans de violations de droits humains de la part des multinationales, nous demandons instamment aux États à élaborer et approuver un traité contraignant obligeant les entreprises multinationales à respecter les droits humains et à démonter la structure d'impunité face à ces délits. » ■

*L'Union d'Affecté(e)s par les opérations de TEXACO-CHEVRON en Équateur (UDAPT) représente les intérêts des peuples indigènes dans le cas contre Texaco*



Photo: Flickr.com

► Texaco-Chevron en Équateur

## Zoom

### La Cour suprême du Canada reconnaît le droit des communautés équatoriennes contre Chevron

La loi a finalement eu raison de Chevron. Après 22 ans d'attente, le 4 septembre 2015 en décision unanime, la Cour suprême du Canada a reconnu la possibilité juridique de poursuivre Chevron dans ce pays. Ceci ouvre la porte afin que les communautés autochtones et paysannes équatoriennes fassent valoir leur droit de recevoir de la multinationale pétrolière les 9,5 milliards de dollars comme stipulé dans le verdict équatorien contre l'entreprise. Cet argent servira à nettoyer les sols et les eaux pollués, à financer un programme médical, à récupérer la flore et la faune amazoniennes et à restaurer la culture autochtone dans la mesure du possible.

Entre 1964 et 1990, Chevron a de manière délibérée versé 18 milliards de gallons d'eaux toxiques et 17 millions de litres de pétrole brut dans l'Amazonie créant ainsi une crise sanitaire massive lors d'un des pires crimes environnementaux de l'histoire. Plus de 480.000 hectares ont été pollués, ce qui a détruit l'environnement et les possibilités de subsistance de ses habitants et a provoqué la mort de centaines de personnes et une forte augmentation des cas de cancers et d'autres maladies.

Après avoir été reconnue coupable, l'entreprise a essayé par tous les moyens de retarder la justice plutôt que de remplir ses obligations juridiques et a refusé de reconnaître sa responsabilité dans la dévastation occasionnée.

Notre partenaire le « Frente de Defensa de la Amazonía » est directement concerné par cette situation. En effet, l'organisation est née du drame des milliers de familles touchées par la contamination résultante de l'action de Chevron. L'activité pétrolière a apporté aux populations amazoniennes des eaux polluées, des terres empoisonnées, le bruit assourdissant des machines perforatrices, du cancer... La formation des personnes concernées afin qu'elles soient capables de défendre leurs droits bafoués nous a paru un apport essentiel à cette lutte.

L'ASTM salue cette décision juridique et félicite la persistance et le courage des milliers des personnes qui ont mené sans cesse pendant plus de 20 ans un combat inégal contre une des plus grandes sociétés transnationales du monde.

## Zoom

### Conférence: Les profits mortels des géants pétroliers / Tödliche Profite

Carmen Aguilar du «Frente de Defensa de la Amazonia (FDA)», organisation partenaire de l'ASTM, témoignera dans trois conférences des conditions de vie difficiles des habitants des forêts tropicales de l'Équateur après la contamination pétrolière délibérée par Chevron. Et de leur ténacité à défendre leurs droits.

20.10. à 12.30 h Lunch-débat au CITIM, 55, avenue de la Liberté : Les profits mortels des géants pétroliers. En espagnol avec traduction simultanée en français / Entrée libre.

21.10., à 19.30 h Alte Schule in Goebblange bei Koerich : Tödliche Profite – Die Folgen unseres Ölkonsums für die Menschen im Regenwald. Sie spricht Spanisch und wird simultan ins Deutsche übersetzt. Der Eintritt ist frei.

22.10., 19.30 h Jugendhaus Moutfort, Commune de Contern, 2, rue de Medingen: Les profits mortels des géants pétroliers. En espagnol avec traduction simultanée en français, questions en Luxembourgeois et Allemand possibles / Entrée libre.

Gonzalo Berrón

## “L’UE joue un rôle lamentable dans le processus de négociation pour un traité contraignant concernant les multinationales et les droits humains”

Dans un entretien avec la Radio Mundo Real, réalisé avec Victor Barro dans sa série « Who is who dans l’ONU » Gonzalo Berrón du « Transnational Institute » prend position par rapport au rôle de l’UE lors des négociations pour la mise en place du tribunal international.

Gonzalo Berrón

### Le rôle de l’Union Européenne

«Le rôle de l’UE dès l’ouverture (NdR: de la première session du groupe de travail intergouvernemental des Nations Unies en vue d’un traité sur les droits humains et les sociétés transnationales) a été minable. Ils se sont opposés d’une façon très active à la signature de cette résolution l’année passée et à présent l’UE applique une tactique visant à bloquer le processus de négociations, de façon à ce que les activités n’ont pu commencer qu’avec un retard de six heures.

Il est évident que ce processus ne les intéresse pas, parce qu’en dernière instance, il protégera les personnes contre les agissements des multinationales. Il semble qu’ils veulent protéger les intérêts et les droits des multinationales plutôt que les droits humains. La population européenne commence à se rendre compte que l’UE devient le porte-parole du capitalisme extrême, de la globalisation néolibérale.

La proposition de l’UE est une invitation au groupe de travail pour qu’il viole le mandat du conseil contenu dans la résolution adoptée en juin de l’année passée.

### Le rôle des pays du Sud

Divers pays ont montré une volonté de faire avancer le processus ou au moins de ne pas l’entraver dans certains cas. Dans ce sens, il y a une espèce d’alliance des pays du Sud très intéressante qui lance de nouveaux défis à la communauté internationale. Défis qui pour nous sont manifestement en faveur des peuples, des organisations et communautés.

### Les revendications des mouvements et organisations sociales

Nous sommes en présence d’une multitude de revendications surtout à cause du fait que, quand les États nationaux sont tenus en échec – à cause de l’asymétrie entre le pouvoir des multinationales et nos pays ou parce qu’elles utilisent la corruption ou la pression d’autres pays pour arriver à leur but – nos populations n’ont plus d’accès à la justice, ce qui a un impact au niveau du droit du travail, de l’accès à la santé et à l’éducation, un impact aussi sur l’environnement. Si nos États ne peuvent pas gérer cela, il faut des normes internationales. Ces normes ne doivent pas seulement être couchées sur papier, mais il faut des mécanismes d’application clairs. Et ces normes doivent tenir les multinationales comme responsables des décisions qu’elles prennent.

C’est le type de questions que nous nous posons ici: quelles sont les normes, partant de tous les droits humains, et comment transformer ces normes en



Photo: www.flickr.com

► Gonzalo Berrón, Transnational Institute

règles applicables et contraignantes? Quels doivent être les mécanismes pour que l’on applique avec vigueur ce type de protection qui en réalité est une garantie des droits de la personne, des droits humains, des droits des communautés, des différents groupes sociaux de nos pays.» ■

Le « Transnational Institute » (TNI) est un institut de recherche et de plaidoyer international qui a comme but de promouvoir un monde plus juste, démocratique et équitable. Gonzalo Berrón a joué un rôle clé dans la coordination des mouvements sud américains de résistance face aux « Accords de libre échange » d’entreprises.

## Entretien avec Pablo Villegas (CEDIB)

### « Il est évident que les rapports de force internationaux peuvent changer la nature d'institutions créées dans un but honorable. »

**Pablo Villegas du CEDIB explique dans un entretien avec l'ASTM leur position par rapport à la campagne et les limites d'une telle cour de justice internationale.**

■ *A Genève a eu lieu une semaine de mobilisation organisée par la société civile, parallèlement à la réunion du groupe de travail intergouvernemental de l'ONU, qui devrait discuter sur un Traité sur les multinationales et les droits humains. Quelle importance faut-il donner à cette réunion officielle ?*

M. John Ruggie, auteur des « Principes directeurs de l'ONU sur les Entreprises et les droits humains », document de base de la réunion en question, a dit que la volonté de convertir les Principes en un traité de plein droit est compréhensible, mais le mettre en pratique implique de relever des défis monumentaux. En principe, il a raison, même s'il n'a pas intégré la question des rapports de force et les difficultés de création de tribunaux internationaux, deux éléments qui rendent l'affaire encore plus complexe.

Prenons comme exemple le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il s'est déroulé en dehors du monde développé et il a jugé non pas des troupes de pays développés, mais des noirs. Pour illustrer son orientation politique, prenons le cas de Paul Kagamé. Son arrivée au pouvoir au Rwanda fut le produit de la guerre de 1994. Cet individu ne fut ni accusé, ni jugé quoiqu'il ait reconnu avoir descendu l'avion dans lequel voyageait le président du Burundi, événement qui a déclenché la guerre au Rwanda.

Dans les dernières décennies, des tribunaux du même genre ont été mis

en place dans d'autres pays toujours selon les intérêts géopolitiques du monde développé. Pas en Belgique bien sûr, pour juger les crimes commis au Congo, ni en France pour juger ceux du Vietnam et de l'Afrique du Nord, ni aux États Unis pour ce qui s'est passé en Irak, en Afghanistan, à Granada, Haïti etc. Il est donc évident que les rapports de force internationaux peuvent changer la nature d'institutions créées dans un but honorable.

Le même rapport de force international a évidemment joué un rôle dans le cas de la Résolution 1803 des Nations

d'Investissements. La conséquence en était que la résolution 1803 est restée lettre morte.

A présent, l'Équateur fut à la tête de l'initiative de conversion des Principes en traité, soutenue également par le Groupe Afrique, le Groupe Arabe, le Pakistan, Sri Lanka, le Kirghizstan, Cuba, Nicaragua, la Bolivie, le Venezuela et le Pérou. Ce groupe a deux caractéristiques très importantes.

Un absent de marque, le Brésil, malgré sa réputation d'avoir été le pays clef pour freiner les Accords de libre commerce des Amériques (ALCA). Or, ce pays a investi des deniers publics sous le gouvernement Lula pour internationaliser les entreprises brésiliennes. Il ne peut donc pas être sincèrement intéressé à ce type de traité.

L'autre caractéristique est que le pays protagoniste de l'initiative, l'Équateur, se comporte comme les multinationales, violant les droits humains afin d'imposer l'industrie extractive main dans la main avec les transnationales. Ceci démontre la faiblesse du groupe des États en faveur du traité.

Un autre élément qui pourrait également être considéré comme une faiblesse est qu'il faut reconnaître que les gouvernements de ces États -et ce malgré les antécédents mentionnés plus haut, jouissent d'une certaine sympathie dans quelques secteurs (y inclus les intellectuels) à l'intérieur même des mouvements sociaux ayant une position

### **L'Équateur, se comporte comme les multinationales, violant les droits humains afin d'imposer l'industrie extractive, main dans la main avec les transnationales.**

Unies (Souveraineté permanente sur les ressources naturelles) et de la création du Comité international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) en 1966. Lorsqu'en 1962 l'ONU adopta la Résolution 1803, maints pays du tiers monde venaient de se libérer des vieilles colonies, il y avait une guerre en Indochine, la révolution cubaine était toute fraîche. Le monde développé portait encore le signe de son passé colonial.

La contre-offensive des multinationales ne se fait pas attendre, et après quatre ans seulement, fut créé le CIRDI, et puis, dans les années 90, des Accords de Promotion et Protection Réciproques



Photo: ASTM

► Pablo Villegas de notre partenaire CEDIB

critique vis-à-vis de ces gouvernements. Le problème résulte du fait que cette sympathie se base sur un concept très basique des idées démocratiques, des droits citoyens et des problématiques économiques des pays pauvres. Or, il ne devrait pas être difficile de prendre position contre eux, quand ils violent les droits humains, détruisent ou soutiennent la destruction de l'environnement, toujours avec la même promesse séculaire de développement.

Tout ceci ne veut pas dire que l'évènement de Genève n'a pas d'importance, elle réside dans le fait que les entreprises multinationales abusent de plus en plus de leur pouvoir. Les conséquences de leurs agissements se font sentir non seulement dans le tiers monde, mais aussi dans les pays développés, avec comme conséquence le démantèlement de la démocratie et de l'État social. Les mouvements sociaux du premier monde se sont transformés de mouvements « de solidarité » en mouvements directement intéressés à ces événements qui se passent près de chez eux.

Vu les éléments mentionnés plus haut, les chances réelles du groupe de travail d'aboutir à un traité de plein droit sont maigres.

■ *L'action des multinationales n'a pas l'air d'avoir de limites et depuis des années, elles s'érigent en des véritables interlocutrices des États. Penses-tu que l'adoption d'un traité contraignant pourrait changer cet état des choses ?*

D'abord, la démarche du traité porte sur les droits humains, et sur rien d'autre. Son adoption pourrait changer la situation, toujours en fonction du rapport de forces et d'autres facteurs qui pèsent sur ces rapports de forces, notamment si l'aggravation de la situation économique mondiale continue.

La mise en place d'un tribunal international pourrait jouer un rôle décisif dans la mesure où il garde son indépendance par rapport aux multinationales et par rapport aux États qui les protègent, ce qui n'est pas évident si l'on regarde ce qui se passe avec les tribunaux internationaux que j'ai mentionnés précédemment.

■ *Quel peut-être l'impact de l'action de la société civile dans ce contexte ?*

L'impact de la société civile doit être évalué non seulement quant à la présence des mouvements dans des événements, mais par rapport à ce qui se passe au niveau mondial et à sa capacité d'y réagir. Pour cela, il faut considérer la situation dans son ensemble. L'action civile pourrait éventuellement changer les rapports de force, mais cette relation pourrait également tracer la voie vers d'autres solutions que vont au-delà de ce dont nous parlons actuellement, mais c'est difficile à prévoir.

Les mouvements sociaux ont encaissé des coups bas pendant les trois dernières décennies et maintenant ils sont divisés (pas toujours de façon ouverte) autour de la question des gouvernements soi-disant progressistes. La même chose vaut pour les intellectuels qui jouent un rôle important dans les mouvements sociaux.

■ *Quelle est la situation en Bolivie par rapport au traité? Pourquoi le CEDIB a-t-il décidé de rejoindre l'initiative ?*

Le thème du traité est totalement inconnu en Bolivie. Mais d'autre part, les problèmes en relation avec les multinationales et le soutien du gouvernement en leur faveur augmentent. Il y a quelques années, le gouvernement a lancé une offensive contre les mouvements sociaux et en particulier contre les peuples indigènes pour en finir avec leur résistance contre ce modèle de développement et avec leur lutte pour leurs droits.

Avec la crise économique internationale qui a durement touché les pays exportateurs de matières premières, le gouvernement bolivien s'est lancé dans une nouvelle offensive ayant mené – pour illustration – à l'ouverture des zones protégées aux compagnies pétrolières et minières et à la menace proférée plusieurs fois par Evo Morales d'expulser du pays les organisations qui s'y opposent.

Le CEDIB a depuis des décennies fait de recherches sur les multinationales et a dénoncé leurs agissements, il est donc normal que nous rejoignons un mouvement de ce type. Une raison de plus : il y a des années que nous signalons l'incompatibilité croissante entre démocratie et extractivisme. Le résultat en est que la démocratie en général et les droits humains, les droits citoyens et les droits des peuples indigènes en particulier, font l'objet d'une politique de répression croissante qui mène, à mon avis, à une abolition du régime démocratique. En d'autres mots : nous luttons pour la démocratie ! ■

---

*Pablo Villegas travaille pour le CEDIB, partenaire de l'ASTM.*



**Editeur**  
Action Solidarité Tiers Monde  
[www.astm.lu](http://www.astm.lu)

**Reproduction/Nachdruck**

La reproduction des articles est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

**Réalisé grâce à un appui financier de la Coopération luxembourgeoise.**  
Les opinions représentées dans la présente publication n'engagent que leurs auteurs.